

UNE ÉTUDE LINGUISTIQUE ET THÉOLOGIQUE DE LA BIBLE

Moshé Elkayam – Les Éditions Du Lys

Des conceptions du bien et du mal et des questions existentielles fondamentales dérivent des premiers récits de la Genèse. La rivalité de Caïn et Abel sert de toile de fonds à l'auteur en vue d'une étude du récit sous de nombreuses facettes : celle de la formulation littéraire syntaxique et grammaticale du langage de la narration biblique de même que son interprétation exégétique ; celle des aspects moraux et religieux en regard des questions de justice et d'injustice; celle des textures théologiques de l'Antiquité; celle des versions targoumiques et midrashiennes du récit ; celle des versions chrétiennes et islamiques et celles des versions de l'Antiquité du récit des deux frères.

La problématique du bien et du mal constitue la pierre angulaire voire même la raison d'être des croyances et des religions. La compréhension du récit de Caïn et Abel et les échos qu'il suscite sur le plan du mythe, du dogme théologique et de l'expression rationnelle permet d'aborder des conceptions de questions existentielles plus vastes touchant à la condition de l'homme.

Le récit biblique des deux frères, Caïn et Abel, échappe à la question morale subsidiaire. Pas un mot de l'émotion d'Adam ou d'Ève devant le meurtre d'Abel, ou l'exil de son aîné. En fait, c'est le Midrash qui comble le vide narratif, traduisant par un scepticisme existentiel l'état psychique d'Adam après la mort de son fils. S'interrogeant sur le sens de la procréation dans une réalité où deux frères se détruisent, Adam s'était éloigné d'Ève(1). Le narrateur biblique choisit, lui, d'enchaîner sur la reprise de la génération d'Adam (2), sans parler des sentiments des deux êtres les plus proches du drame. Que l'on interprète ce vide narratif comme une carence de sensibilité, ou comme une omission intentionnelle, les données sur la reprise de la génération d'Adam

traduisent une forme de narration projetée vers le dénouement de la trame du récit. En revanche, nous trouvons un schéma plus explicite dans un deuxième récit semblable à celui de Caïn et Abel, où le narrateur place la question morale secondaire au premier plan, alors que la généalogie sert d'artifice. Cette fois, la trame de la tragédie touche la famille du roi David dont l'un des fils, Absalom, aurait ordonné le meurtre de son frère, Amnon (3). Joab, fils de Serouyah, intervient en dictant à la femme de Teqoa, déguisée en vêtements de deuil, les paroles pour supplier la grâce du meurtrier : « Hélas! Je suis une femme veuve, mon mari est mort. Or ta servante avait deux fils; tous deux se sont querellés dans la campagne, sans personne pour les séparer, si bien que l'un a frappé l'autre et l'a mis à mort. Et voici que toute la famille s'est levée contre ta servante; ils disent : Livre celui qui a frappé son frère, pour que nous le mettions à la mort, pour prix de la vie de son frère qu'il a tué, et pour que nous supprimions aussi l'héritier! Ainsi vont-ils éteindre le charbon qui nous reste, en ne laissant à mon mari ni un nom, ni une survivance à la surface du sol » (4). Le récit de la femme Taqoa, qui représente une deuxième version du récit de Caïn et Abel, souligne l'antinomie entre les lois de l'État et celles de la nature. Car, si la querelle entre les deux frères a entraîné la mort du premier, en vertu de la justice, le second est passible de mort, mais son châtement multiplierait le malheur de la mère.

C'est cette même déficience juridique et morale des lois de l'État qui anime la tragédie « Antigone », de Sophocle, Ici le drame est poussé à l'extrême : les fils d'Oedipe, Étéocle et Polynice, périssent dans l'intimité. A l'un, le roi Créon accorde les honneurs, alors qu'il laisse le second sans sépulture. Antigone, leur sœur, incarne le rôle de la femme de Teqoa : plaidant que Polynice est « frère de père et de mère à la fois » (5), elle récuse la légitimité morale de l'État, et déclare que ce ne sont pas « les dieux » qui ont décrété les mauvaises lois, mais plutôt l'homme.

Si la question morale subsidiaire dénonce l'injustice liée à l'incompatibilité entre les lois de l'État et celles de la nature, la question première concernant l'acte meurtrier,

soulève quant à elle une autre question essentielle : la responsabilité de la faute, est-elle imputable à Dieu ou à l'homme? En d'autres termes, la question morale secondaire vise tout d'abord l'environnement politique et social de l'homme, où le principal accusé n'est autre que l'homme lui-même, alors que la question morale première apporte au débat les thèmes existentiels ainsi que l'appartenance religieuse de l'homme, et ici, les deux principaux accusés sont : Dieu et l'homme.

Une étude comparative axée sur la question secondaire nous aurait obligé à confiner le récit de Caïn et Abel dans une contexture restreinte au politique et au juridique. C'est pourquoi nous avons opté pour l'examen de la question morale première, ce qui nous a conduits à orienter notre travail vers les textures littéraires et leurs expressions, tant théologiques qu'existentielles. Ce choix nous permet de traiter les questions liées directement au meurtre d'Abel, et ainsi d'introduire les débats sur la responsabilité de l'homme et celle de Dieu. En outre, la question morale première ouvre le débat sur les thèmes tels que les relations entre l'homme et son créateur, le bien et le mal, l'injustice du destin, l'immortalité, le monde de l'au-delà, le monde de la création.